



Conditions générales de vente et de service

(Restauration, réparation et entretien)

1. Le dépôt d'un instrument ou une passation de commande entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions qui sont affichées à l'atelier et librement disponibles sur demande. Conformément à l'article 1112-1 du code civil et l'article L111-1 du code de la consommation.

2. El Stospro Guitar est une entreprise située 1 rue d'ALGER à MONTPELLIER (34000), spécialisée dans l'entretien, la modification et l'adaptation des guitares ainsi que la vente de produits dérivés pour les guitares.

Siret : 87808507500017 **Code APE** : 9529Z **RCS** : Montpellier A 878 085 075

3. Prix – Le prix TTC des prestations les plus courantes est affiché à l'atelier, avec la date d'application. Ce tarif annule et remplace tous les autres tarifs, notamment ceux diffusés par voie dématérialisée ou déposés chez des tiers. Une estimation rapide des travaux à effectuer vous est communiquée avant réalisation de toute prestation, soit immédiatement, soit de manière différée si l'établissement d'un devis nécessite des recherches approfondies (examen de l'instrument, recherche de matériaux et méthodes inhabituels notamment). Les prix communiqués le sont sous réserve de découverte, en cours de prestation, d'éléments non immédiatement visibles lors du dépôt de l'instrument : construction atypique, pièces endommagées, décollées, fractures, vices cachés, frettes libres par exemple, notamment dans le cas d'un instrument déposé non encordé ou non jouable. Votre accord préalable sera demandé pour toute intervention supplémentaire qui excéderait notablement l'estimation ou le prix indiqué initialement. La clientèle est invitée à laisser des coordonnées où elle est facilement joignable (téléphone ou adresse électronique)

Le devis est gratuit.

4. Arrhes – Des arrhes à hauteur de 25 % du montant total de la facture vous seront demandées pour les prestations ou réalisations d'un montant estimé supérieur à 250 euros. Pour toutes les prestations d'un montant excédant largement la valeur de l'instrument ou pour les réalisations personnalisées, un règlement intégral à l'avance pourra être demandé.

5. Délai d'exécution – un délai d'exécution indicatif est indiqué sous réserve d'imprévus techniques en cours de prestation.

6. Paiement – lors de la livraison des instruments ou des marchandises, un règlement immédiat et intégral de la note est exigé, soit en espèces, soit par chèque ou carte bancaire. Le paiement en espèces est limité à 1000 € pour les seuls résidents français.

- Toute facture non payée huit jours après son échéance entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 10 % par mois entamé.
- En cas de non-paiement injustifié d'une facture à son échéance une somme forfaitaire de 15 % du montant de la facture, avec un minimum de quarante euros, sera due au titre de dommages et intérêts, sans mise en demeure préalable.

7. Note – conformément à l'arrêté du 3 octobre 1983, une note vous sera remise pour toute prestation.

8. Garanties – sauf indication contraire, les réglages de manches, frettes, plans de cordes, sillets et électronique passive sont garantis 3 mois. Ces réglages sont prévus pour un tirant donné, correspondant soit au jeu présent sur l'instrument déposé, soit au jeu demandé par le client.

Date : Je reconnais avoir lu et accepté ces conditions ☐

NOM : PRENOM :

N° de téléphone : ADRESSE :
Adresse @mail :